



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

Salon du personnel

18h30 à 20h30

Procès-verbal

Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Fatou Binetou Koné	Présidente et représentante des parents
2	Mme Dorra Khiari	Vice-présidente et représentante des parents
3	M. Philippe Cantin	Représentant des parents
4	M. Waston Metellus	Représentant des parents
5	M. Hassan Nassour	Représentant des parents et représentant au comité de parents CSSMB
1	Mme Rania Farag	Enseignante
2	Mme Intissar Laroui	Technicienne du service de garde

Seront également présents à la table du conseil :

	Mme Joëlle Chartrand-Poirier	Directrice de l'école
	Mme Geneviève Lahaye-Valiquette	Directrice adjointe de l'école et secrétaire

Sont absents

1	M. Hassan Nassour	Représentant des parents et représentant au comité e parents CSSMB
2	M. Waston Metellus	Représentant des parents
3		

12

La convocation, le quorum et les présences :

022-CÉ 25/26 - 12	CONSIDÉRANT QUE	conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. 1988, c. 84, a. 61 ; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Binetou Koné, présidente du conseil d'établissement 2025-2026, ouvre la séance à 18 h 38, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

13

Question(s) du public :

	Il n'y a pas de question du public.
--	-------------------------------------

14	Adoption de l'ordre du jour :	
022-CÉ 25/26 - 13	CONSIDÉRANT QUE	la directrice et la présidente 2025-2026 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de monsieur Cantin et appuyé par madame Farag; il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	le nouvel ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

Durée	No	Sujet	Objet
02 min.	12	a) Adoption de l'ouverture par la présidente; b) Présences — vérification du quorum	ADOPTION CONSTAT
05 min.	13	Questions du public	INFORMATION
02 min.	14	Adoption de l'ordre du jour	ADOPTION
05 min.	15	Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2025	ADOPTION
05 min.	16	Suivis au procès-verbal	INFORMATION
05 min.	17	Correspondance :	INFORMATION
10 min.	18	Les Rapports et la Reddition de comptes : a. Rapport de la présidente; b. Rapport de la directrice; c. Rapport du Service de garde;	INFORMATION
60 min. 20 min. 05 min.	19	Travaux du conseil : a. Suivi du budget annuel final de l'établissement 2024-2025 (LIP. Art. 96.24 et 110.13)	APPROBATION

10 min.		b. Critères d'admissibilité pour l'aide financière (Reliquat)	INFORMATION
10 min.		c. Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	INFORMATION
10 min.		d. Approbation des conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (LIP. art. 85);	APPROBATION
05 min.		e. Adoption du plan de lutte du plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année en cours	
05 min.		f. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité applicables jusqu'en novembre 2026 (LIP. art. 76 et 110.2);	ADOPTION
05 min.		g. Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école (LIP. art. 87)	APPROBATION
		h. Suivi du projet éducatif 2023-2027 (LIP. art. 37 et 97.1);	APPROBATION
			INFORMATION
10 min.	20	Affaires nouvelles	INFORMATION
02 min.	21	Levée de la séance	ADOPTION
10 min	21	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.	INFORMATION

15	Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025 :	
022-CÉ 25/26 - 14	PRÉAMBULE	Madame Binetou Koné, présidente du conseil d'établissement 2025-2026, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.

	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par Mme Farag, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2025, en apportant les modifications suivantes : 1) Étaient absents : M. Watson Metellus, représentant des parents

16	Suivi(s) au procès-verbal :

17	Correspondance :
	Aucune correspondance

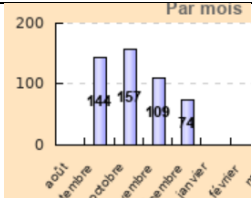
18	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

G1 — De la présidente :

a)	Mme Binetou Koné n’a pas d’information à donner au conseil.
----	---

G2 — Rapport de la directrice :

b)	Programme de soutien au comportement positif <table><tr><th>Niveau</th><th>Couleur</th><th>Pourcentage</th><th>Nombre d'élèves</th><th>Observations par mois</th></tr><tr><td>Niveau 1</td><td>vert</td><td>80%</td><td>472</td><td>0 à 1 obs. par mois</td></tr><tr><td>Niveau 2</td><td>jaune</td><td>15%</td><td>33</td><td>2 à 5 obs. par mois</td></tr><tr><td>Niveau 3</td><td>rouge</td><td>5%</td><td>2</td><td>6 obs. et plus par mois</td></tr><tr><td>(Petit sommet)</td><td>rouge</td><td>0.4%</td><td>2</td><td>6 obs. et plus par mois</td></tr></table> Nombre d'entrées au Baromètre/mois	Niveau	Couleur	Pourcentage	Nombre d'élèves	Observations par mois	Niveau 1	vert	80%	472	0 à 1 obs. par mois	Niveau 2	jaune	15%	33	2 à 5 obs. par mois	Niveau 3	rouge	5%	2	6 obs. et plus par mois	(Petit sommet)	rouge	0.4%	2	6 obs. et plus par mois	Niveau 3 (rouge 1-5%) Intervention spécialisée et individuelle pour ceux dont les difficultés persistent malgré un enseignement efficace au niveau 1 et où l'intensité est augmentée par rapport au niveau 2 Niveau 2 (jaune 5-15%) Intervention intensive en sous-groupe pour les élèves qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré une intervention efficace au niveau 1 Niveau 1 (vert 1-80%) Intervention efficace pour tous les élèves
Niveau	Couleur	Pourcentage	Nombre d'élèves	Observations par mois																							
Niveau 1	vert	80%	472	0 à 1 obs. par mois																							
Niveau 2	jaune	15%	33	2 à 5 obs. par mois																							
Niveau 3	rouge	5%	2	6 obs. et plus par mois																							
(Petit sommet)	rouge	0.4%	2	6 obs. et plus par mois																							

	 • Nous continuons l'utilisation du Programme Dire-Mentor pour l'enseignement des habiletés sociales et le développement des compétences socioaffectives.
Travaux de rénovation	• En juillet 2026, le CSSMB prévoit des travaux pour changer la tuyauterie, située dans le plafond du sous-sol. Un échéancier plus détaillé suivra prochainement.

G3 — Rapport du service de garde :

c)	Journées pédagogiques • <u>Journée pédagogique du 5 décembre</u> : Sortie au cinéma pour Zootopia Bien apprécié par tous les élèves. Le transport et l'activité se sont bien déroulés. Questionnement : quelles sont les activités planifiées pour les élèves lorsque les enfants ont terminé la sortie ? Par exemple, à la suite de la sortie cinéma, il restait l'après-midi pour organiser des activités.
----	---

19	Travaux du conseil
----	--------------------

a)	Suivi du budget annuel final de l'établissement pour 2024-2025 (LIP art. 96.24 et 110.13)	
022-CÉ 25/26 - 15	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver le budget de l'établissement. (LIP. Art.96.24 et 110,13)
	CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement doit approuver le budget annuel de l'école ;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par Mme Khiari, il est résolu à l'unanimité ;
	D'APPROUVER	Le budget annuel final de l'établissement pour 2024-2025.

b)	Critères d'admissibilité pour l'aide financière aux parents (LIP. Art. 75.0.1)
	Madame la directrice informe les membres du conseil concernant les critères d'admissibilité retenus pour l'aide financière aux parents (reliquat).

c)	Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.
	Madame la directrice informe les membres du conseil sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

d)	Approbation des conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (LIP, Art. 85)	
022-CÉ 25/26 - 16	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP).
	CONSIDÉRANT	que Le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves.
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (LIP. Art. 85)

e)	Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, pour cette année, et distribution d'un document aux parents. (LIP, Art. 75.1)	
022-CÉ 25/26 - 17	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'adopter le plan de lutte à l'intimidation et la violence pour cette année;
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement adopte, selon la forme prescrite par le ministre, le plan de lutte

		contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur d'école;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Farag et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que proposé le plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2025-2026.

f)	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité jusqu'en novembre 2026 (LIP, Art. 76 et 110.2)	
022-CÉ 25/26 - 18	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver les règles de conduite et des mesures de sécurité jusqu'en novembre 2025.
	CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement approuve les règles de conduites et des mesures de sécurité proposées par la directrice de l'établissement parce qu'on y retrouve les points suivants : - Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève; - Les gestes et les échanges proscrits, en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors d'utilisation du transport scolaire. Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Farag et appuyé par Mme Koné, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les règles de conduite et des mesures de sécurité jusqu'en novembre 2025. (LIP. Art. 76 et 110.2)

g)	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école. (LIP.art.87)	
022-CÉ 25/26 - 19	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice, demande l'approbation des membres du conseil d'établissement concernant des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école;
	CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement doit approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école;

	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Khiari et appuyé par Mme Farag, il est résolu à l'unanimité ;
	D'APPROUVER	les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école.

h)	Suivi sur l'actualisation du projet éducatif de l'école Enfants-du-Monde 2023-2027. (Art. 74, 75, 109 et 109.1)
	Assurer un environnement harmonieux qui favorise le bien-être et le vivre-ensemble. 1.1. Réduire les gestes de violence dans la cour d'école. Depuis le début de l'année scolaire (en date du 8 décembre 2025), il y a eu 448 entrées au Baromètre. 112 entrées étaient en lien avec la cour d'école. De ces 112 entrées, 77 concernaient des gestes de violence physique ou verbale. Celles-ci représentent 17 % des écarts de conduite entrés au Baromètre depuis le début de l'année scolaire (77/448 X100). Nous observons une diminution de 11 %. Favoriser les apprentissages de tous les élèves Cible : En 2026-2027, 85 % des élèves atteindront le taux de maîtrise (70 % et+) en lecture au sommaire du bulletin Lors de la première étape, 79 % des élèves ont un taux égal ou supérieur au taux de maîtrise (70 % et plus). Nous sommes à travailler l'arrimage des pratiques pédagogiques ainsi que des modalités d'enseignement efficace.

20	Affaires nouvelles
	Aucune affaire nouvelle

21	Levée de la séance :	
022-CÉ 25/26 - 20	CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Binetou Koné et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 22.

22	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :